

Procès-verbal **Séance du 11 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juin à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
04/06/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés :

Mme LEVEQUE Béatrice, M. LEJEUNE Jacques,
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des deux dernières séances,
2. 20h00-20h30 : Intervention de Mme Elise CHARLEUX ; présentation de sa mission de conseillère éolien et photovoltaïque au sein du SIEMML et de l'aide qu'elle peut apporter au niveau du projet d'AMI (appel à manifestation d'intérêt) de centrale photovoltaïque sur l'ancien dépotoir,
3. SIEMML : travaux,
4. Traversée de bourg : présentation des scénarios d'aménagement de la place Guy OSSANT avant réunion publique,
5. Cimes de Courcy : avancée des travaux, avenants, adressage, ouverture,
6. Forêt de Courcy : saison de chasse 2024-2025,
7. Tarifs communaux,
8. Responsable espaces verts espaces naturels : convention financière compte épargne temps,
9. Demandes de subvention,
10. Affaires diverses.

Le mot « madem » (faute de frappe) est remplacé par le mot « madame » en page 2024/101 du compte-rendu du 13 mai 2024.

Après approbation des comptes rendus des deux dernières séances, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

Intervention de Mme Elise CHARLEUX : présentation de sa mission de conseillère éolien et photovoltaïque au sein du SIEMML et de l'aide qu'elle peut apporter au niveau du projet d'AMI (appel à manifestation d'intérêt) de centrale photovoltaïque sur l'ancien dépotoir

Pour mémoire, par délibération n°2021-07-076 en date du 20 juillet 2021 le conseil municipal avait émis un avis favorable de principe pour la création d'une centrale

photovoltaïque au sol à l'emplacement de l'ancien dépotoir communal et sollicité le Syndicat d'Énergies du Maine et Loire (SIEM) pour une aide technique.

Par délibération n°2021-09-084 en date du 14 septembre 2021, il avait décidé de mettre à disposition par convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public la parcelle ZP 84 d'une surface de 1ha 88a 89ca située lieu-dit les rouillères.

Madame CHARLEUX, nommée récemment par le SIEM peut accompagner gratuitement la collectivité dans ses choix, pour la mise en place et l'analyse de la consultation.

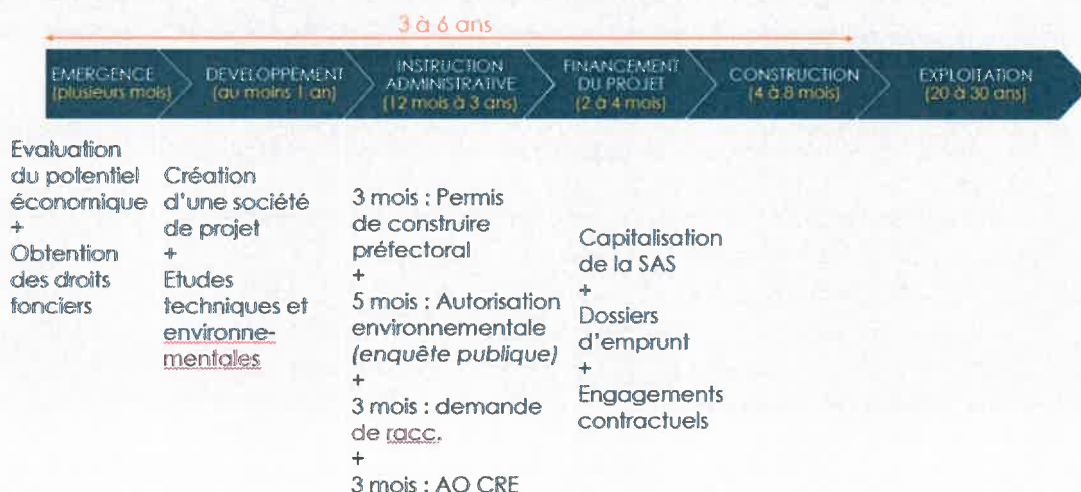
- Un réseau national de conseillers neutres et indépendants pour le déploiement des énergies renouvelables **éoliennes** et **photovoltaïques**.
- Un réseau de 5 conseillers en Pays de la Loire porté par les syndicats d'énergie et animé par RECIT et Atlansun.
- Le Générateur apporte des conseils techniques, juridiques et financiers afin d'accompagner la montée en compétences des collectivités (communes et EPCI) dans la phase amont de développement des projets.

La demande de raccordement se fait auprès d'ENEDIS.

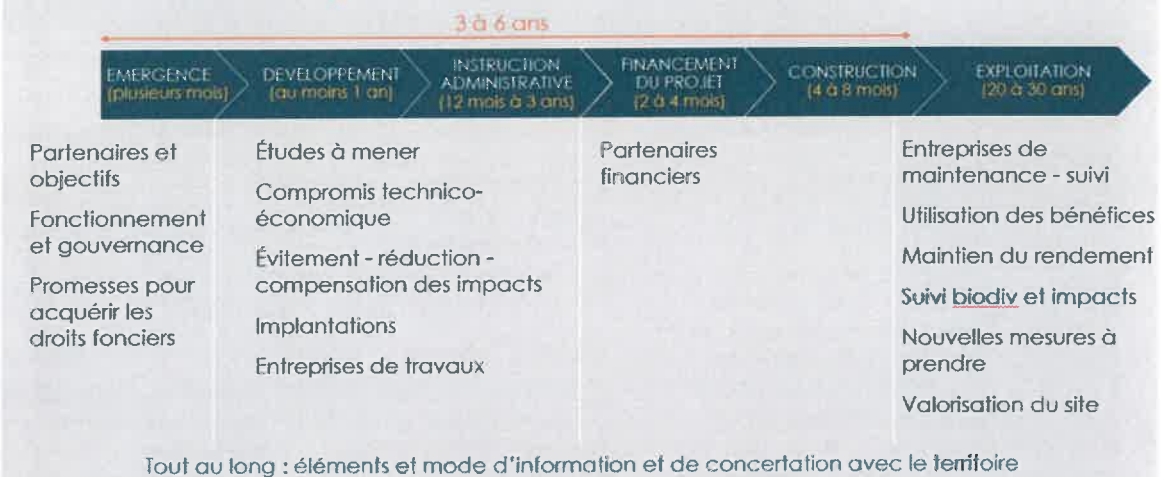
C'est le premier qui dépose son projet qui a le droit de se raccorder.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit toujours être sollicité sur ce genre de projet.

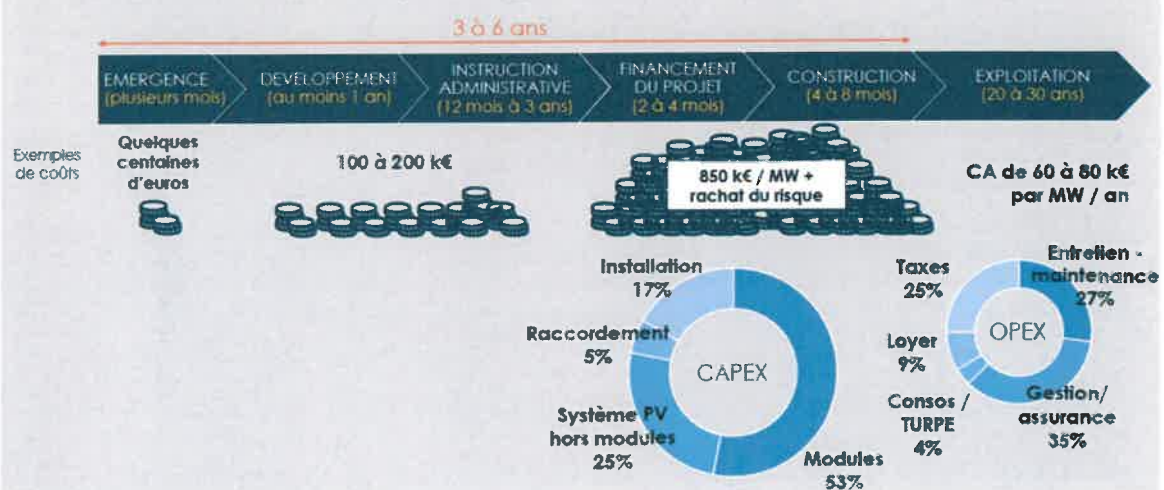
Le déroulé d'un projet de centrale au sol



Les décisions à prendre tout au long du projet



Besoins de financement d'une centrale au sol



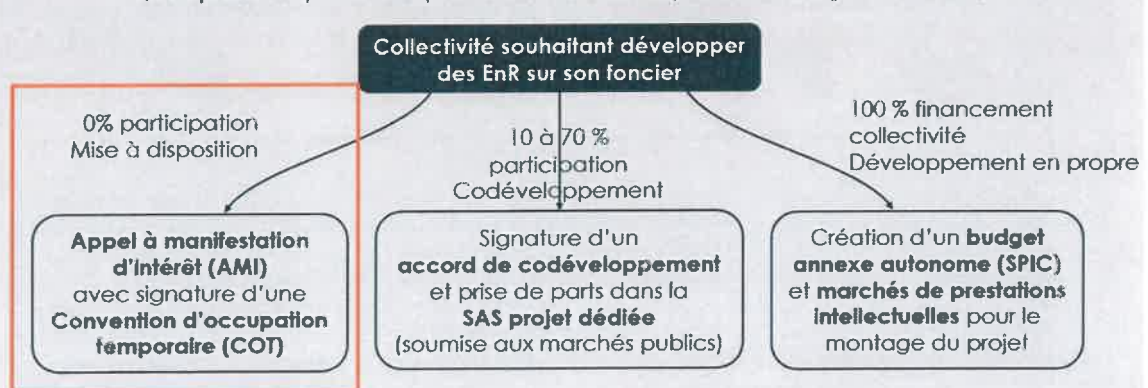
Opex = chiffre d'affaires

Capex = coût de raccordement

Turpe = taxe versée à l'Etat

3 modes possibles de portage de projet

Quel que soit le partenaire (industriel, collectif citoyen, Alter énergies ou un mix)



Il s'agit d'un choix certes financier, mais également politique et technique (compétences et temps humain en interne)

	Mise à disposition	Codéveloppement en contrôle étroit	Développement en propre
Affichage politique	« La commune met son terrain à disposition de X pour y implanter du solaire »	« La commune s'associe à X pour investir dans le solaire »	« La commune investit dans le solaire »
Procédure minimum	AMI + COT	Délibération	Création d'un budget annexe autonome
Moyens financiers	Nuls	20 à 140 k€/ha (cf accord)	210 k€/ha environ
Prise de risque	Nulle	A hauteur de l'investissement	Totale
Rémunération collectivité	Redevance (1 à 4 k€/ha/an)	Redevance (1 à 4 k€/ha/an) + 3 à 6 % TRI sur capital	5 à 8% TRI sur capital
Pouvoir de décision	Uniquement en tant que propriétaire	Entier	Entier
Retombées pour le territoire	Fiscalité (5 k€/MW) Activité locale ?	Fiscalité (5 k€/MW/an) Activité locale (400 k€/MW)	Fiscalité (5 k€/MW/an) Activité locale (400 k€/MW)
Moyens humains nécessaires	Phase de sélection	Phase de négociation établit le mode de suivi et de pilotage du projet	Pilotage de toutes les phases (+ MOE)

Focus projet citoyen ou participatif

- Dans un projet citoyen, on investit dans le capital de la société porteuse du projet de parc éolien, ce qui permet une implication dans leur gouvernance.
- Dans un projet participatif ou financement participatif, on finance le projet sans participer à la gouvernance, par exemple via une campagne de « crowdfunding »

EN FRANCE

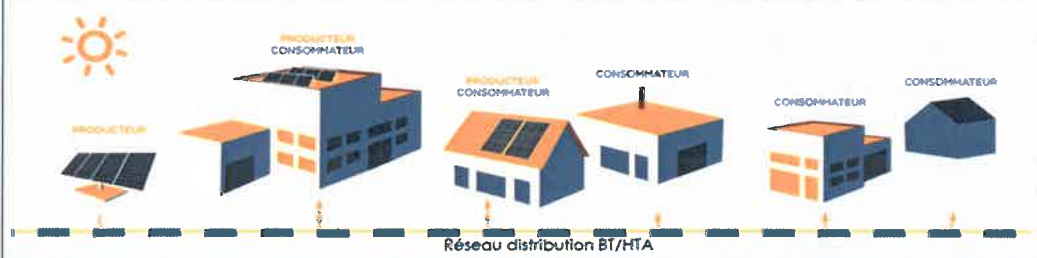
15 PARCS ÉOLIENS CITOYENS EN PRODUCTION

+ 23 EN DEVELOPPEMENT

Valorisation économique de l'énergie photovoltaïque produite

AutoConsommation Collective

Répartition de la production (1 ou plusieurs producteurs) entre 1 ou plusieurs consommateurs proches physiquement



Cadre légal

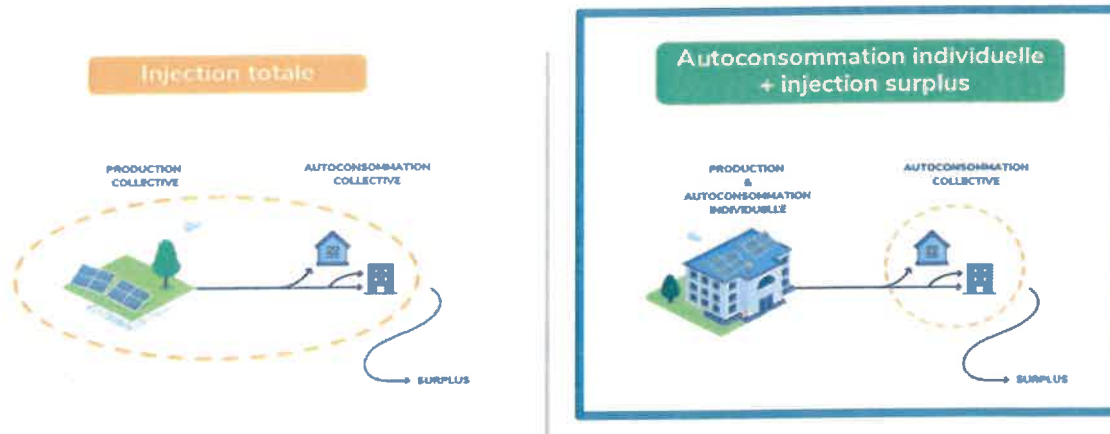
- Raccordement au réseau de distribution
- < 2 km distance (Points de livraison, points d'injection)
- < 3 MW Puissance cumulée
- Personne Morale Organisatrice (PMO)

DEROGATION :

Distance élargie jusqu'à 10 ou 20km, selon le caractère isolé du site et dispersé de l'habitat, et selon la densité de population (selon classement INSEE)

La PMO doit faire une demande motivée auprès du Ministère en charge de l'énergie

Autoconsommation collective : 2 modes de raccordement



Programme des travaux d'effacement des réseaux :

Le dernier effacement, celui de la place du commerce, va être fait en juillet 2024.

Il reste l'allée des caves en partie, la rue de la fontaine Saint Maurille et une partie de l'avenue Goupil de Bouillé (ligne récente ayant moins de 25 ans). Le devis n'étant pas arrivé, la décision est reportée au conseil municipal de juillet.

DCM2024-06-064 SIEMML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « réparation des lanternes 162, 163 et 170, passage de la petite hurtaudière » :

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

DEV041.24.149 : « suite vandalisme, réparation des lanternes 162, 163 et 170, Passage de la Petite Hurtaudière »

- Montant de l'opération : 1 985,29€ net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1488,97€ net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

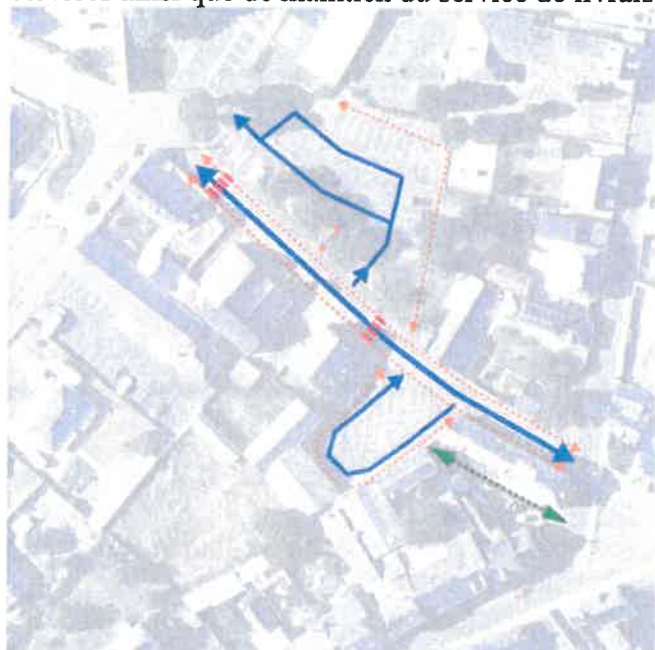
Cette dépense sera inscrite au compte 65568 du budget communal.

DCM2024-06-065 Traversée de bourg - présentation des scénarios d'aménagement de la place Guy OSSANT avant réunion publique :

Acte 8.5 : Domaine et compétence par thèmes – politique de la ville, habitat, logement

L'agence SCALE a été sollicitée pour étudier le réaménagement de la place Guy Ossant qui s'inscrit dans la continuité du réaménagement de la traversée de bourg. Elle se trouve à proximité des commerces et services : boulangeries, boucherie, bureau de tabac-presse,

salons de coiffure, supérette VIVECO, la poste. Deux d'entre eux donnent directement sur la place. Il y a un enjeu de stationnement, de liaisons piétonnes entre ces commerces et services ainsi que de maintien du service de livraison de la supérette.



Légende :

-  Flux routier
-  Flux piéton
-  Future liaison piétonne
-  Passage piéton

En effet, la place manque de lisibilité au niveau de son accès et principalement de son sens de circulation :

13 places de stationnements
dont 1 PMR



Problématiques actuelles de la place :

- Le sens de circulation n'est pas respecté.
- Il y a un manque de visibilité sur l'entrée du parking.
- L'organisation des stationnements est confuse.
- Il y a une prédominance de la place de la voiture. Ainsi, le piéton se trouve relégué à la périphérie de la place sans marquage précis.

Deux scénarios d'aménagement sont proposés :

Scénario d'aménagement n°1



Intentions d'aménagement :

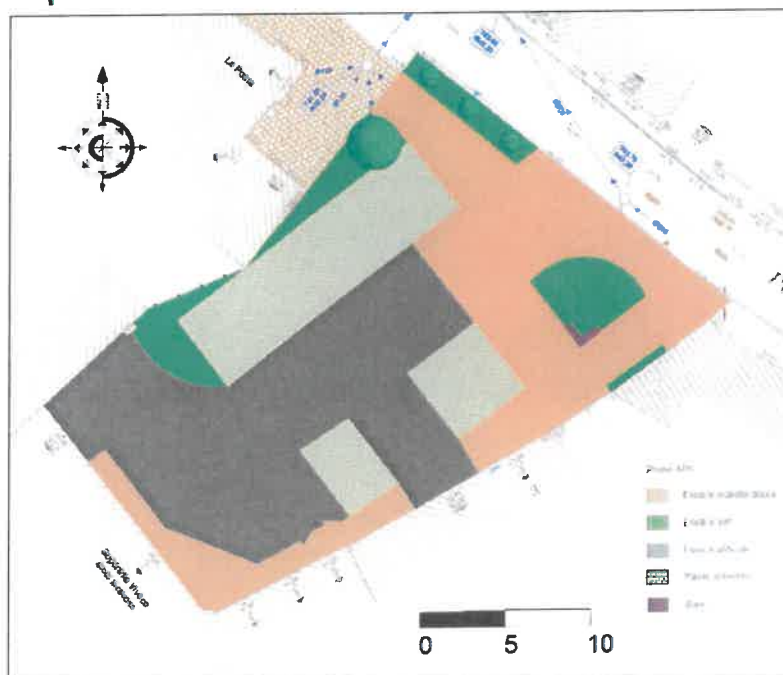
- Place importante accordée aux piétons côté rue afin de favoriser l'accès de la place du commerce vers la poste.
- Place importante accordée à la voiture.
- La végétation est présente.
- Double sens de circulation automobile.
- Stationnement en bataille.

Légende :

- Orientation place de parking
- ↔ Accès parking
- Zone piétonne
- Végétation
- Chemin piéton

20

Scénario d'aménagement n°1



Le projet :

- 10 places de parking dont 1 place PMR (3 places en moins)
- 4 arbres
- 1 espace vert avec du mobilier urbain (banc)

21

Scénario d'aménagement n°2



Légende :

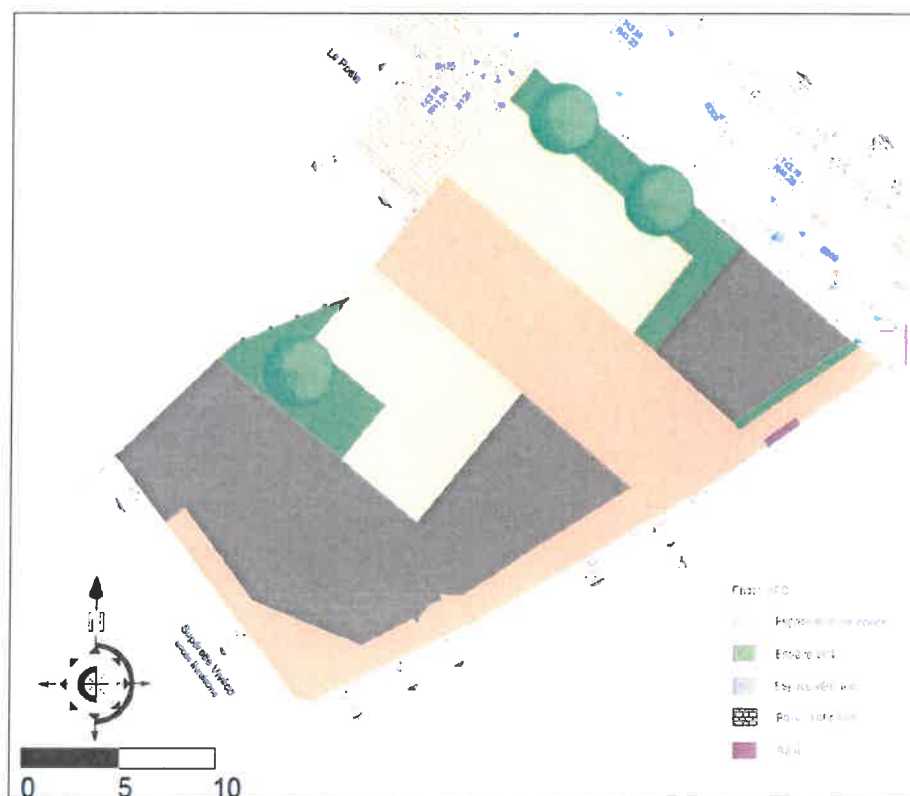
- Orientation place de parking
- ↔ Accès parking
- Zone piétonne
- Végétation
- ↔ Chemin piéton

Intentions d'aménagement :

- La végétation donne sur la rue afin de réaliser une rupture claire entre la route et la place.
- Place réduite accordée aux piétons puisque son espace est confondu avec l'espace automobile, sur une partie de l'aménagement.
- Double sens de circulation.
- Stationnement en bataille.

22

Scénario d'aménagement n°2



Le projet :

- 10 places de parking dont 1 place PMR (3 places en moins)
- 3 arbres
- Mobilier urbain sur les voies piétonnes

23

Le conseil municipal prend acte de ces deux scénarios et trouve que le numéro 1 répond mieux aux différentes problématiques. Les manœuvres des véhicules et notamment celles des camions de livraison doivent être facilitées.

De plus, il est projeté d'aménager le passage derrière chez monsieur et madame ALLAIRE pour faciliter l'accès de la place du champ de foire vers les commerces. Le bureau d'étude regarde comment le sécuriser (platelage + éclairage).

Devenir boulangerie 6, place du commerce :

Pour faire suite aux scénarios d'aménagement de la place Guy OSSANT et toujours dans l'optique de préserver les commerces, monsieur le Maire souhaite obtenir l'orientation du conseil municipal sur l'intérêt de conserver ou non un commerce à l'emplacement actuel de la boulangerie BELLE qui a annoncé sa fermeture.

La Chambre de Commerce et d'Industrie indique que, pour être viable, le commerce de boulangerie nécessite un bassin de population de 2 000 habitants. Aucune idée de nouveau commerce est avancée.

La vente des logements communaux « 13 et 13 bis, rue de Vauzelles » ainsi que le « 10, place du commerce » pourrait permettre l'acquisition du 6, place du commerce.

Monsieur le Maire explique également que la société ALTER Anjou Loire Territoire est un établissement public qui peut acheter et faire les aménagements à la place des communes (ex. à Vivy : déconstruction – reconstruction 3 cellules commerciales + logements). Son intervention soulage les communes en mode opératoire.

Les conseillers municipaux, moins une abstention, seraient favorables pour cette acquisition. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Cimes de Courcy – avancée des travaux :

Les intérieurs : des finitions restent à faire notamment au niveau du carrelage.
Les gérants ont installé une bonne partie de leur matériel.

Les extérieurs : Le bardage n'est pas terminé.
Le grillage est partiellement enlevé ; les potelets seront installés à la suite.
Le raccordement électrique est toujours en attente mais devrait normalement être effectué cet après-midi.
Les petites lumières sur le bord du chemin ont été installées.
Des barrières ont été positionnées pour sécuriser et, de ce fait, il est possible d'avancer au plus près du site.
Le cheminement piéton sur le toit reste à faire.
Deux caillebotis au-dessus de l'assainissement ont été volés.

Les écoles interviendront pour l'entretien du jardin et des espaces verts mercredi dans 15 jours.

Le flyer va être validé cette semaine.

Ce matin, les salariés de l'Office de Tourisme de SAUMUR ont visité le site.
Prochaine visite : maires, PNR

Adresse du site : 678, la cave peinte

Les gérants sont actuellement sans activité car ils ont fermé leurs restaurants sur Tours.
Ils projettent d'ouvrir le 21 juin prochain.
Le matériel commandé par le gérant arrivera en septembre.

Aménagement extérieurs et VRD – entreprise BERGER Paysage : pour information et dans l'attente de confirmation : moins-value = 81 190€ HT et plus-value = 71 297.25€ HT soit une moins-value globale de 9 892,75€ HT.

DCM2024-06-066 **Cimes de Courcy - avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre** :
Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de la réception de la totalité des avenants concernant les travaux modificatifs et complémentaires à la demande de la collectivité et le décalage de chantier dû aux retards de l'entreprise du lot « menuiseries extérieures », le cabinet d'architecture ATOME rappelle sa proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre vue en conseil municipal du 5 avril dernier.

Les modalités de calcul de l'avenant sont les suivantes :

- Lot 01: Local stockage bouteille gaz : 2 064,50 €HT
- Lot 09 : Modification cuisine + Eclairage extérieur : 17 896,72 €HT (voté en décembre) +17 879,15€ €HT
- Lot 05 & 06 : Transformation Office/cuisine : 1 818,18€HT + 4 408,59€HT.
- Lot 10 : Alimentation gaz Cuisine : 6 175,15€HT (3 095.85€ + 3 079,30€ voté en février)

Soit un total d'avenants totalisant de + **50 242,99 €HT**,

→ Forfait de rémunération complémentaire : $50\,242,99 \times 6,15\% = 3\,089,94 \text{ €HT}$

Coût hebdomadaire de rémunération pour les missions DET/OPC suivant forfait définitif de l'avenant 01 : 350,00€HT par réunion de suivi Suivant art. 4.2 Rémunération de l'acte d'engagement.

- Coût supplémentaire mission DET/OPC :

→ **350,00 €HT x 21 = 7 350,00 €HT**

Voici ce que prévoit l'article 4.2 concernant les réunions supplémentaires :

Des réunions supplémentaires pourront être commandées au titulaire par ordre de service pour les prix suivants :

Type de réunion supplémentaire	Prix unitaire en € HT
Réunion avec le comité technique de pilotage	350,00 € HT
Réunion en journée	350,00 € HT
Réunion en soirée	350,00 € HT
Réunion publique	350,00 € HT

Les réunions supplémentaires n'ont pas donné lieu à des ordres de service de la part de la commune mais les rendez-vous de chantier se sont effectivement poursuivis en raison du planning non contenu du chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Maintient son avis favorable pour la prise en charge d'un avenant concernant la rémunération sur les travaux modificatifs et complémentaires à la demande de la commune s'élevant à 3 089,94 €HT soit 3 707,93€TTC.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 2128 opération n°10 du budget communal.

Charge Monsieur le Maire de reprendre contact avec le cabinet d'architecture concernant la demande de suppléments sur les missions DET/OPC. La validation sera faite lors de la séance du mois de juillet.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-06-067 **Cimes de Courcy - avenant n°4, lot 10 « rafraîchissement, ventilation, plomberie, sanitaire », équipement pour bouteilles de gaz propane**

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que la structure pour accueillir les bouteilles de gaz a été réalisée mais qu'il reste à installer les équipements pour accueillir les bouteilles de gaz : support mural, flexible, inverseur bouteille, détendeur. La société LESTABLE MOLISSON en charge du lot rafraîchissement, ventilation, plomberie, sanitaire peut réaliser ces travaux et transmet un devis s'élevant à 667,76€ HT soit 801,31€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2024-06-068 **Chasse sur la forêt communale de Courcy :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de chasse sur la forêt communale de Courcy pour la saison 2024/2025 avec l'association cynégétique « la Saint Hubert Brainoise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire la convention fixant l'attribution et les réglementations générales de la chasse sur la forêt communale de Courcy.

Les jours de chasse seront les suivants :

Dimanche 13 octobre 2024

Dimanche 27 octobre 2024

Dimanche 10 novembre 2024

Dimanche 24 novembre 2024

Dimanche 8 décembre 2024

Dimanche 22 décembre 2024

Dimanche 5 janvier 2025

Dimanche 19 janvier 2025

Dimanche 2 février 2025

Dimanche 16 février 2025

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la saison 2024-2025 avec le Président de l'association de chasse « la Saint Hubert Brainoise ».

Charge Monsieur le Maire d'informer l'ONF, le PNR et l'Office du Tourisme des dates retenues.

Fixe le tarif de location à 947€. Cette somme sera versée au Receveur Municipal – Service de Gestion Comptable de Saumur – à l'article 7035 de la section de fonctionnement du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-06-069 **Accueil périscolaire – tarifs 2024/2025 :**

Acte 9.1 : Autres domaines de compétences – autres domaines de compétence des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024/2025, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF LE MATIN	TARIF LE SOIR
< 600	1,66€ / heure	1,88€ / heure
< 800	1,72€ / heure	1,94€ / heure
< 1100	1,74€ / heure	2,00€ / heure
> 1100	1,86€ / heure	2,08€ / heure

Le service sera facturé à la demi-heure.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-06-070 **Restaurant scolaire – tarifs 2024/2025 :**

Acte 9.1 : Autres domaines de compétence – autres domaines de compétence des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024/2025, à savoir :

➤ **Enfant présent toute l'année scolaire – Forfait régulier** (lissé sur 10 mois)

FORFAIT	RYTHME HEBDOMADAIRE	PRIX DU REPAS	NOMBRE DE JOURS FACTURÉS	MONTANT A PAYER PAR MOIS (pendant 10 mois)
1	1 jour fixe* par semaine	3,80 €	36	13,68 €
2	2 jours fixes* par semaine	3,80 €	72	27,36 €
3	3 jours fixes* par semaine	3,80 €	108	41,04 €
4	4 jours fixes par semaine	3,70 €	144	53,28 €

** : changement du jour fixe possible uniquement sur planning justificatif pour raison professionnelle.*

➤ **Enfant présent plus de 2 semaines et arrivant après la rentrée scolaire – Tarif saisonnier**

Prix du repas saisonnier : 3,80 €

➤ **Enfant présent occasionnellement – Tarif occasionnel**

Prix du repas occasionnel : 4,70 €

➤ **Adulte**

Repas adulte : 8,42 €

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Responsable espaces verts espaces naturels - convention financière compte épargne temps :

Sujet reporté

DCM2024-06-071 **Attribution subvention association UFAB :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association UFAB (football) de Brain sur Allonnes présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 1 475€ à l'association UFAB (football).

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-06-072 **Attribution subvention association Lire à Brain :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association Lire à Brain présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 708€ à l'association Lire à Brain.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-06-073 **Attribution subvention association Lire à Brain – animations et activités culturelles :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Le conseil municipal,

Vu le conventionnement du bibliopôle avec les collectivités ;

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association Lire à Brain, en collaboration avec le bibliopôle, présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 400€ à l'association Lire à Brain soit 0,20€ par habitant correspondant au budget animations et activités culturelles.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

Elections législatives : De nouvelles élections sont programmées les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024. Les conseillers municipaux sont invités à confirmer leurs disponibilités sur les créneaux préinscrits.

L'inauguration de la première tranche des travaux d'aménagement de la traversée de bourg sera très certainement déplacée en raison des élections.

Dates à retenir :

Vendredi 14 juin 2024 à 18h30 dans la salle du conseil municipal : pot de départ de madame la lieutenant de Gendarmerie.

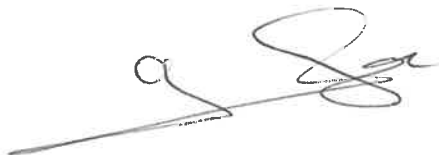
Lundi 17 juin à 18h30 dans la salle de l'ancienne mairie : réunion publique pour l'aménagement de la place Guy Ossant.

Pumptrack : les travaux seront terminés demain midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35. La prochaine réunion est fixée au mardi 23 juillet 2024 à 18h00.

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Absente excusée
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Absent excusé
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Absente excusée
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Maïté <i>Conseillère Municipale</i>	Présente

Le Secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Le Maire,
Yves BOUCHER



Délibérations du 11 juin 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2024-06-064	11/06/2024	Finances locales	7.8	Finances locales	SIEML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « réparation des lanternes 162, 163 et 170, passage de la petite hurtaudière »
2024-06-065	11/06/2024	Domaine et compétence par thèmes	8.5	Politique de la ville, habitat, logement	Traversée de bourg - présentation des scénarios d'aménagement de la place Guy OSSANT avant réunion publique
2024-06-066	11/06/2024	Commande publique	1.1.5	Marchés publics	Cimes de Courcy - avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
2024-06-067	11/06/2024	Commande publique	1.1.5	Marchés publics	Cimes de Courcy - avenant n°4, lot 10 « rafraichissement, ventilation, plomberie, sanitaire », équipement pour bouteilles de gaz propane
2024-0-068	11/06/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Chasse sur la forêt communale de Courcy
2024-0-069	11/06/2024	Autres domaines de compétences	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Accueil périscolaire – tarifs 2024/2025
2024-0-070	11/06/2024	Autres domaines de compétences	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Restaurant scolaire – tarifs 2024/2025
2024-06-071	11/06/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions	Attribution subvention association UFAB
2024-06-072	11/06/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions	Attribution subvention association Lire à Brain
2024-06-073	11/06/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions	Attribution subvention association Lire à Brain – animations et activités culturelles